**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
**Band:** 30 (1892)
**Heft:** 12

**Artikel:** A propos de la catastrophe de Charleroi : le feu grisou
**Autor:** [s.n.]
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-192853

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

de Sa Majesté et de Sa dite Altesse Royale ayant esté assemblez suivant l'ordre et ordonnance militaire le dernier Janvier 1667 à Saint-Germain en Laye. Le Roy y estant, ont Condamné et Condamnent le dit Verny, après avoir meurement tout considéré, d'avoir le poing coupé et ensuite la teste tranchée, sauf la grâce de Monsieur de Diesbach Seigneur de Prémont, Lieutenant et Juge Souverain de la dite Compagnie des Cent-Suisses du Corps du Roy, lequel à la prière de Mon dit Seigneur Duc d'Orléans, préférant miséricorde à rigueur de Justice a fait grâce, et converti le mérite de son châtiment, à être fouetté par les mains de l'Exécuteur, et ensuite banni du Royaume à perpétuité. Ce qui a été fait et exécuté au dit Saint-Germain en Laye le 1er Février 1667.

Par les lignes qui précèdent, l'on a pu se rendre compte du mode d'administration de la justice dans la compagnie des Cent-Suisses et avec quelle grande sévérité cette justice était exercée. Dans un prochain article, je vous parlerai de l'organisation de cette compagnie, son recrutement, nomination des officiers, etc.

Aigle, 29 février 1892.

C. T.

## A propos de la catastrophe de Charleroi.

*Le feu Grisou.*

Les journaux de la semaine sont remplis de détails navrants sur l'affreuse catastrophe de Charleroi. Voici comment se produisent ces accidents terribles, qui coûtent la vie à tant de pauvres ouvriers : Il se dégage souvent des couches de houilles en voie d'exploitation un gaz inflammable, l'hydrogène bicarboné. Ce gaz paraît être engagé dans les fissures et les cavités des couches de charbon. Mis en liberté par la pioche du mineur, qui attaque ces couches, il se répand dans les galeries, se mêle à l'air atmosphérique, et finit, quand il s'est accumulé en quantité considérable, par constituer un mélange explosif. Ce mélange gazeux s'enflamme et détonne, quand les ouvriers pénètrent dans la mine avec une lampe allumée.

Ce qui fait le danger de ces explosions, ce n'est pas seulement, comme on pourrait le penser, la chaleur produite par l'inflammation du gaz, mais bien la violence avec laquelle l'air se précipite pour combler le vide déterminé par cette combustion. Il en résulte un vent terrible, qui lance les ouvriers contre les parois et les écrase.

Au commencement du siècle, ces malheurs étaient si fréquents dans les houillères anglaises qu'un grand nombre de mines avaient dû être abandonnées. En 1812, dans la mine de Filing, près de Sumberland, une seule de ces explosions fit périr 101 mineurs. Chaque matin, les ouvriers de cette houillère se séparaient de leur famille comme des soldats qui vont faire le coup de feu. Cette catastrophe eut un grand retentissement ; on n'en avait pas encore vu de pareille, et cependant celle qui vient de se produire à Charleroi est bien plus épouvantable, puisque le nombre des victimes dépasse 150.

Au commencement du siècle, disons-nous, les dangers attachés à l'exploitation des mines étaient si graves qu'un comité de propriétaires de mines se fonda à Newcastle, en 1814, pour chercher les moyens d'y remédier. Porter le feu au milieu d'un magasin à poudre, en supprimant le danger, voilà ce qu'on demandait à la science.

Tout le monde connaît la solution brillante que le savant Davy donna à ce difficile problème par sa célèbre invention de la *lampe de sûreté*, aujourd'hui en usage dans le monde entier, et qui a préservé jusqu'à ce jour des milliers d'existences. Davy renferma la lampe dans une enveloppe de toile métallique, qui refroidit assez la flamme pour l'empêcher de communiquer le feu au grisou.

La lampe de sûreté produisit une véritable révolution dans l'industrie des houillères. Sans elle, beaucoup d'exploitations auraient été impossibles, et l'on se remit à extraire le charbon de plusieurs mines qui avaient été abandonnées.

Ajoutons cependant que les dernières recherches ont démontré que cette lampe, malgré les grands services qu'elle a rendus jusqu'ici, n'est encore qu'un préservatif imparfait. Lorsque le treillis d'une lampe de sûreté rougit sous l'influence de la combustion du gaz grisou dans l'intérieur de la lampe, le gaz ne s'enflamme pas au contact de la toile métallique, parce que le mélange explosif, se renouvelant sans cesse autour des fils, ne subit pas assez longtemps, pour prendre feu, l'influence de la chaleur. Mais il y a des cas où le contact du gaz avec un corps porté au rouge étant plus prolongé, l'inflammation se produit.

On a en outre constaté dans ces dernières années que les lampes de sûreté protégées par une simple toile métallique laissent passer facilement la flamme sous l'influence d'un courant gazeux animé d'une certaine vitesse. Enfin, en cas d'irruption brusque d'une quantité considérable de grisou, souvent la colonne de ce gaz s'enflamme à l'extérieur, au foyer d'une des machines établies à la surface. Aussi conseille-t-on de transmettre à distance la force motrice nécessaire à l'exploitation.

Rien dans ce genre d'appareils ne peut offrir autant de sécurité que l'éclairage électrique ; car l'incandescence se propuisant dans un globe hermétiquement fermé et dépourvu d'air, ne peut avoir de contact avec le gaz explosible. Aujourd'hui, la lampe électrique de sûreté, système Edison, est en usage dans toutes les mines de charbon des Etats-Unis, où elle a rendu infiniment moins fréquente l'explosion du grisou.

* * *

Quelques journaux ont dit que la récente catastrophe de Charleroi était la plus grande connue jusqu'ici ; c'est une erreur. En 1883, à Frameries, en Belgique, une explosion eut lieu, qui frappa à mort plus de 600 mineurs et plongea la population entière dans la plus profonde émotion.

D'après une statistique publiée par le *Times*, de 1837 à 1887, le grisou n'a pas fait, sur le territoire du Royaume-Uni, moins de 60,000 victimes, dans lesquelles le chiffre des morts figure à lui seul pour 11,000

## HOCHE-QUEUE

par Auguste Geoffroy.

IV

Cette année-là s'était écoulée sans chagrins pour le *Hoche-Queue*. Le braconnier, saisi par la gendarmerie d'un autre arrondissement, avait été mis à l'ombre pendant six mois, d'abord, ensuite comme la mère Bernard payait double les cueillettes de sa fille, l'habillait même sous prétexte de services rendus, il avait toujours trouvé du pain et du lard à la huche. Le *Hoche-Queue,* plus intéressé que jamais à avoir la paix et la liberté, achetait l'une et l'autre en se privant, s'il le fallait, pour satisfaire l'appétit de son père, lequel n'avait pas de trop du produit de la chasse et de la maraude pour ses débauches. Gens des bois comme lui, le brigadier et le *Hoche-Queue* ne couraient aucun risque d'être surpris ; ils connaissaient trop bien les allures et les remises du braconnier. Ce qu'il n'aurait pas découvert par lui-même, la jalousie basse, méchante, idiote, des paysannes se chargea de le lui apprendre. Les filles de Monthiers, qui toutes faisaient les yeux doux au brigadier afin de le déterminer à prendre femme parmi elles, devinrent furieuses quand les sympathies de Bernard transpirèrent aux conversations du dimanche. Des fagoteuses l'avaient vu plusieurs fois entretenir le *Hoche-Queue ;* on savait que celle-ci passait ses journées presqu'entières à la Maison Forestière ; la mère Bernard avait acheté elle-même à la ville la robe de laine brune qu'elle portait maintenant. Les cancans allèrent leur train ; c'était une honte que cette *traînée* vînt prendre la place des filles à dots, sinon pour le mariage, du moins en maîtresse qui l'empêche. Le brigadier et sa vieille mère recevaient leur part d'éclaboussures.

Chacun détestait Hervé ; il n'avait chargé personne de protéger la vertu de sa fille, et néanmoins les bonnes âmes qui ne lui adressaient jamais la parole l'arrêtèrent un jour qu'il passait près du lavoir pour lui demander à quand le baptême du mioche ramassé par sa fille sous les choux de la Maison Forestière ?

Hervé répondit seulement quelques insolences, mais le doute avait pris naissance dans son esprit soupçonneux, enclin à voir le mal chez les autres. Il ne dit rien au *Hoche-*